



Direction des Affaires Culturelles

2024 DAC 416 Subventions de fonctionnement (160.000 euros) à dix écoles de musique associatives et à une école de danse et signature de deux avenants

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations de pratique artistique et culturelle amateur, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter notre soutien à dix écoles de musique et à une école de danse.

Fondé en 1995 par des musiciens et artistes plasticiens, l'**Atelier des Feuillantines** dispose depuis 2006 de locaux sis 40 rue Henri Barbusse à Paris 5e. Les cours d'arts visuels sont donnés par trois enseignantes, dont l'une, co-fondatrice de la structure, intervient aux ateliers du Louvre, souvent en lien avec les expositions du Musée. Chaque année ses enseignements sont orientés vers des créations participatives résultant de technologies informatiques appliquées à la musicologie, développées par l'Ircam. L'Atelier des Feuillantines a reçu en 2013 le prix de l'Agence Nationale de la Recherche pour la qualité de son travail.

En 2022-2023, l'association continue le développement de modèles mathématiques d'œuvres musicales jouées par les élèves, notamment avec des œuvres de Bach et de Chopin. Le concert de janvier issu de ce travail a utilisé des partitions fabriquées par les élèves d'arts plastiques de l'association. Les élèves ont également donné un concert de musique électronique en mars. En juin, un groupe formé de filles a participé à l'inauguration du musée des mathématiques à la Maison Henri-Poincaré. L'école a compté 375 inscrits réguliers dont 66 élèves en musique et 309 en arts plastiques. Forte de nombreux partenariats, l'association a aussi donné ateliers et conférences dans des hôpitaux et EHPAD, des ateliers pour publics éloignés avec les maisons de quartier, et des ateliers gratuits sur une journée à la mairie du 5^{ème} arrondissement. Le projet Féminin/Féminine débuté en 2019, financé par la BnF, continue grâce au partenariat avec les CMA5, CMA11, CMA20 et le CRR. Il bénéficie à des classes PSM. Enfin, l'association a également participé à la Nuit Blanche 2023 à la Grande Mosquée de Paris.

L'année 2023-2024 renouvelle l'offre de cours de musique et d'arts plastiques pour les élèves membres de l'association. Le nombre d'élèves réguliers augmente : 393 dont 71 élèves en musique et 322 en arts plastiques. L'Atelier des Feuillantines développe également des supports de cours à l'attention des enseignants des conservatoires et des collèges, expliquant les techniques de composition contemporaines. Un concert commun avec la classe de musique acousmatique du CMA20 est prévu.

Musique Sacrée à Notre Dame de Paris, créée en 1991 et régie par la loi de 1901, a pour activité essentielle l'enseignement du chant choral à travers la direction et l'animation d'une école de maîtrise internationalement reconnue. Elle a pour mission la coordination administrative et artistique de l'ensemble des aspects musicaux de la vie de la cathédrale, à travers la constitution, la gestion et la production d'ensembles vocaux et instrumentaux de haut niveau et la valorisation du patrimoine musical de Notre-Dame de Paris. Le Diocèse de Paris, la Ville de Paris et l'État, désireux de pérenniser cette formation au chant choral née au VI^e siècle, sont à l'origine de la création de l'association. L'activité de Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris est comparable à celle d'un conservatoire de musique, spécialisé dans l'enseignement du chant choral. L'association propose un cursus pédagogique structuré en cycles : la pré-maîtrise destinée aux enfants accueillis dès l'âge de 5 ans, la maîtrise (chœur préparatoire et chœur d'enfants) accueillant des enfants de 8 à 14 ans, le jeune ensemble composé de lycéens, et le chœur de jeunes adultes en formation professionnelle. Depuis 2012, l'association en partenariat avec le conservatoire à rayonnement régional de Paris délivre un Diplôme d'Études Musicales. Le partenariat avec des établissements scolaires publics a été officialisé par la signature le 22 mars 2018 avec le Rectorat de Paris d'une convention-cadre de partenariat portant sur des classes à double cursus scolaire et

artistique. Actuellement, l'association a noué des partenariats avec les établissements scolaires suivants : école Cardinal Lemoine, école Sainte-Catherine, école Sainte-Geneviève, collège Rognoni, collège Octave Gréard, collège Notre-Dame de Sion, collège Lamartine, lycée professionnel Abbé Grégoire, lycée Racine et lycée Brassens.

L'incendie de la Cathédrale survenu le 15 avril 2019 a conduit l'association à réorganiser ses activités liées à la diffusion. Ainsi, MSNDP a transféré ses concerts parisiens dans les églises de Saint-Etienne du Mont, de Saint-Sulpice et Saint-Eustache et au collège des Bernardins. Elle continue son action culturelle, notamment l'éveil musical proposé en école primaire et a organisé un concert pour les habitants du 5^e arrondissement au Collège des Bernardins et à l'hôpital Pompidou. L'association a dû faire face à une perte importante de recettes sur cette activité puisque la fréquentation a baissé de 80%. Ceci a conduit l'association à prendre des mesures de redressement économique, qui se sont traduites notamment par des licenciements et le non-renouvellement de certains postes administratifs.

En 2022, le nombre d'élèves est de 136. Une vingtaine de concerts ont été donnés. La fréquentation des concerts a été plus élevée que prévu. À la date de rédaction de l'exposé des motifs, l'association n'a pas clôturé son exercice 2023 (juin 2024) et n'a donc pas fourni de bilan d'activité 2023.

Pour la saison 2023-2024, l'association a rayonné aux États-Unis avec une tournée de concerts en octobre. La programmation prévoit neuf concerts en France. Les 17 et 18 décembre 2024, la cathédrale Notre-Dame de Paris recevra les élèves de l'association pour le concert inaugural de sa réouverture.

L'association **Octave et Arpège** anime une école de musique fondée en 1991 dont le rayonnement territorial vient en complément de l'action du CMA8. Elle propose des cours d'éveil musical et des classes d'instruments et de théâtre. L'objectif de l'association est de favoriser le développement de la musique au sein des familles. Les parents des enfants inscrits peuvent bénéficier d'ateliers spécifiques avec leurs enfants.

En 2022, l'école a compté 267 inscrits. L'enjeu annoncé par l'école a été de renouer le lien avec les familles qui se sont éloignées des activités culturelles pendant la crise sanitaire, notamment vers les tout-petits pouvant bénéficier d'éveil musical. L'équipe pédagogique de l'école propose des enseignements adaptés à chacun et implique les familles dans l'évolution artistique des enfants. Au total, 14 ateliers ont été ouverts : 7 ateliers de pratique d'instruments de musique, 1 de chant, 1 de théâtre, 2 cours d'initiation musicale, 2 d'éveil et 1 « nid musical » pour les plus petits. En résultat, l'école annonce pour 2023 compter 320 adhérents. En 2024, l'école poursuit son offre d'enseignement musical en l'étoffant de cours de MAO, de cours d'ensemble et de cours d'écriture.

L'**Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ)**, fondée en 1983 sous l'impulsion du saxophoniste et pédagogue Michel Goldberg, offre une formation de haut niveau en Jazz et musiques afro-américaines dans son centre du 29, rue des Petites Écuries (10^e). Une large offre d'enseignements est proposée: orchestre, bigband, harmonie, arrangement, chorale, formation musicale pratique, musiques latines... La majorité des enseignements concerne le public amateur, dont une partie constituée d'un public de 11-18 ans. Le quart restant de l'activité concerne la formation professionnelle. L'offre se décline en cours et ateliers, ainsi qu'en masterclasses, stages et conférences.

Depuis plusieurs années, l'un des objectifs a été de développer l'offre et la communication en direction d'un public amateur. L'ARPEJ propose depuis toujours des cours et ateliers mixtes mêlant professionnels de haut niveau et amateur exigeants ou débutants. Dans ce cadre, la progression des élèves est particulièrement importante. Aussi, les changements dans les aides financières et procédures de la formation professionnelle ont pour résultat un pourcentage d'élèves à vocation professionnelle en baisse. Intéresser le public amateur a donc été un axe important de développement pour la structure. L'ARPEJ propose des formations modulables afin d'être au plus proche des besoins de ses élèves. L'école a compté 260 élèves dont 195 amateurs en 2016, 263 élèves dont 234 amateurs en 2022, 281 élèves dont 238 amateurs en 2023. L'année 2024 compte actuellement 285 élèves dont 244 amateurs.

En juin 2023, l'ARPEJ a célébré ses 40 ans, permettant ainsi le renouvellement de sa communication auprès des publics professionnels et amateurs.

En 2024, l'activité pédagogique de l'association est renforcée par deux nouveaux cours professionnalisant et trois nouveaux stages ouverts à tous. L'ARPEJ programme une trentaine de concerts gratuits entre avril et juillet, à destination de tous les publics notamment des publics exclus de l'accès à la culture avec des partenaires sociaux.

Créée en 1993, **Polynotes 75** est située depuis 1999 au 83, rue Léon Frot dans le 11^{ème} arrondissement. L'école encourage la pratique collective de la musique. Le suivi pédagogique consiste à accompagner des élèves dans le choix d'un instrument et à mettre en place des partenariats avec d'autres écoles et des conservatoires municipaux. Sur l'exercice 2022-2023,

l'école a compté 670 élèves pour 15 instruments enseignés et 15 formations instrumentales ou vocales. Elle a proposé également 6 cours d'éveil musical et 3 cours de découverte d'instruments. Polynotes 75 propose un cycle de musique assistée par ordinateur le dimanche, répondant à une demande des inscrits. Polynotes a un partenariat avec le conservatoire du 11^{ème} arrondissement, permettant à deux classes de violoncelle de bénéficier d'examinés blancs au conservatoire.

Pour faire face à un contexte budgétaire contraint, l'association ne renouvelle pas les contrats des professeurs salariés partant à la retraite (39 professeurs en 2019, 35 en 2021, 33 en 2022, 34 en 2023).

En 2024, l'association poursuit ses cours et son jumelage avec l'école de L'arbre à musique à Yaoundé au Cameroun. Les échanges entre ces écoles se font sur plusieurs plans : les professeurs renouvellent leurs approches de l'enseignement et des instruments sont échangés (l'école de Yaoundé bénéficie notamment de violons pour ouvrir des classes violon et violoncelle). En novembre 2023, une trentaine d'élèves (20 enfants et 10 adultes) de l'Arbre à musique sont venus à Paris pour un concert avec les élèves parisiens. Ce projet a compris 20 élèves camerounais, 20 de Polynotes et 20 du conservatoire.

L'année 2023-2024 est aussi marquée par la reconduction des 80 stages « vacances musicales » pendant les congés scolaires et des 10 concerts de l'école hors-les-murs.

La SCOP **ACP La Manufacture Chanson** a pour origine Les Ateliers Chanson de Paris, première école de la chanson fondée par Christian Dente en 1983, et implantée depuis 2007 dans des locaux situés 124, avenue de la République dans le 11^e arrondissement. Elle est devenue en 2012 une SCOP, Société coopérative et participative. La vocation de cette école est de former en deux ans de jeunes professionnels à la chanson d'expression française et à toutes les activités s'y rapportant. Elle ouvre également aux amateurs ses divers enseignements. Elle propose de nombreuses disciplines enseignées par des artistes en activité, et travaille avec les circuits professionnels afin de susciter des rencontres avec les gens du métier. Le tarif des cours varie pour chaque module de 350 euros pour les moins élevés à 1500 euros en fonction du nombre d'heures et du niveau. Ses activités se répartissent en cinq axes fondamentaux : la formation (pratique en amateur, école de la chanson, formation professionnelle, Master-classes) ; la diffusion (concerts, résidences d'artistes, scènes-ouvertes, tremplin...) ; l'action artistique et culturelle auprès de tous les publics ; l'insertion professionnelle d'artistes ; la mise à disposition de salles (pour des répétitions, créations ou réunions). L'ACP Manufacture Chanson est fortement impliquée dans la structuration du secteur de la chanson d'expression française et des musiques actuelles et participe activement au Conseil Parisien de la Musique. Elle consacre une partie importante de son activité au développement des pratiques artistiques amateurs. La structure est aussi très active auprès des lycéens et lycéennes à qui elle propose des ateliers de découverte, écriture et pratique musicale. La structure a nouvellement rejoint deux réseaux : Fédéchanson et le Réseau Chaïnon dans sa division Ile-de-France. Elle a également été certifiée QUALIOPi dans le cadre de la démarche qualité des prestataires de formation, cela concerne l'équipe pédagogique se chargeant à la fois des cours professionnels et amateurs. La certification au Répertoire Spécifique de France Compétence « Écriture de textes de chanson dans les musiques actuelles » est renouvelée jusqu'en 2024 inclus.

La saison 2022-2023 a été marquée par une forte fréquentation tant au niveau des formations professionnelles et loisirs que des concerts (+54% de spectateurs par rapport à 2019, année de référence). Les résidences artistiques ainsi que les mises à disposition de salles, ayant repris en 2022, ont rattrapé le niveau d'avant covid. L'association clôture donc son exercice avec une augmentation des produits, +25% par rapport à 2021 ou +20% par rapport à 2019. L'ACP La Manufacture Chanson explique cette progression par un travail sur plusieurs années, secteur par secteur, mené par l'équipe pédagogique et administrative afin d'actualiser l'offre de la structure et son fonctionnement interne. Elle passe d'un statut de TPE à PME. La saison a compté 10 stagiaires en formation professionnelle initiale pour un total de 5 460 heures et 79 stagiaires amateurs pour un total de 2 206 heures. Les autres actions dans les domaines scolaires ou sociaux ont bénéficié à un public total de 3 498 personnes.

L'**Apprenti Musicien**, ouvert en 2000, est un centre de pédagogie musicale s'appuyant sur la méthode Suzuki, permettant de conduire les enfants vers la culture musicale dès le plus jeune âge. Grâce à une équipe d'une vingtaine de professeurs diplômés, elle propose à ses élèves des ateliers d'éveil, des cours individuels et collectifs d'instruments, des cours d'improvisation jazz, de solfège et de chant, et a développé des cours d'apprentissage de l'anglais en musique. L'Apprenti Musicien a développé une pratique orchestrale infantine qui lui permet de proposer des interventions dans des lieux aussi divers que des écoles, des maisons de retraite, des bibliothèques, afin de sensibiliser une large palette de publics à la pratique musicale. Cette école a développé ses activités dans le 12^e arrondissement, puis le 14^e arrondissement. Elle propose une tarification sociale (seniors, étudiants) et elle est ouverte aux personnes porteuses de handicap (6 enfants en 2023).

Chaque année, l'école propose des interventions en milieu scolaire, notamment dans les écoles maternelles. Les partenariats en faveur des populations défavorisées sont renouvelés, notamment avec la fondation Cognacq-Jay pour des interventions en milieu hospitalier et en EHPAD pour un accès supplémentaire à la musique pour les séniors, avec des centres sociaux et Paris Anim' dans les 17e et 20e arrondissements pour des ateliers de découverte et de pratiques collectives. Ces offres vers les très jeunes et les séniors sont complémentaires de celles des conservatoires municipaux d'arrondissements.

En légère augmentation, l'école enregistre 478 inscriptions pour 16 disciplines (solfège, chant, instruments de musique, ensemble et harmonie de jazz). Le projet « musique et petite enfance » s'articule autour d'une pédagogie adaptée et d'une approche de la musique ludique et encadrée est proposé à des groupes par tranches d'âge : 2 à 3 ans, 3 à 4 ans et 4 à 5 ans. L'accent est mis sur le développement de l'oreille musicale et de l'habileté des enfants.

Fondée en 1992 par Chantal Loïal, l'association **Difé Kako** diffuse à Paris, en Europe et en Outre-Mer des créations chorégraphiques inspirées par la culture et la musique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et par celles des Antilles. Sa démarche et son engagement artistiques impliquent le partage avec les publics, notamment danseurs amateurs. Difé Kako anime depuis 20 ans des cours de danse et de percussion dans le 13e arrondissement qui rassemblent chaque année plus de 100 personnes. L'association propose gratuitement des stages et animations en plein air en juillet au Parc de Choisy pour un public de 20 à 50 personnes par atelier. Les élèves ont aussi la possibilité de s'associer à l'activité professionnelle de la compagnie, en participant à des parades, stages, bals et autres événements.

En 2022, le festival Mois Kréyol #6 a proposé des ateliers et des spectacles gratuits à destinations des parisiennes et parisiens au Parc de Choisy (13ème). Les ateliers préparatoires au festival ont permis aux amateurs de travailler la danse, la musique, le chant et le théâtre des langues et cultures créoles entre janvier et septembre pour des restitutions en octobre et novembre. Enfin, le festival au Parc de Choisy, où sont proposés des ateliers participatifs sans inscription permet de rencontrer ces arts dans un contexte plus large, touchant un public plus diversifié. 302 parisiens et parisiennes de tous âges et de tous horizons socio-professionnels ont été bénéficiaires de ces ateliers (hors spectateurs). À la date de rédaction de l'exposé des motifs, l'association n'a pas clôturé son exercice 2023 (juin 2024) et n'a donc pas fourni de bilan d'activité 2023. La programmation 2024 reprend le même fonctionnement pour le festival Mois Kréyol #8 pour un départ du festival à Paris en octobre.

Le **Centre de musique médiévale de Paris CMMP** agit en faveur de la musique médiévale par des actions de formation et de diffusion. Elle est pleinement ancrée dans le paysage de l'enseignement musical en s'affirmant comme une structure unique par le répertoire enseigné et les formations dispensées lors des ateliers et des stages. Une grande partie de l'activité est destinée aux adultes amateurs, l'autre étant constituée d'artistes professionnels, concertistes ou enseignants. Cette ouverture permet un échange de connaissances. Les cours s'organisent autour des savoirs fondamentaux tels la pratique des différents répertoires vocaux depuis le chant grégorien jusqu'aux polyphonies du 15e siècle, les cours particuliers de technique vocale et d'instruments, notamment la flûte à bec, la harpe, le luth, la vièle à archet, les percussions, etc. Les thématiques proposées sont renouvelées d'une année à l'autre afin d'accompagner les élèves, du débutant au confirmé, dans leur évolution. Le Centre continue le développement de la Schola de la Sainte-Chapelle, créée en 2020, réunissant des jeunes chanteurs professionnels ou en voie de professionnalisation.

En 2022, les 7 enseignants proposent 7 thématiques afin de satisfaire la progression de tous les apprenants. Trois ateliers de pratique du chant, de polyphonie et d'improvisation permettent de connaître les fondamentaux de la musique médiévale, deux ateliers sont dévolus à l'approfondissement des répertoires et trois autres à la pratique des instruments spécifiques. La tarification a été revue afin d'intéresser un plus grand nombre de personnes, notamment les plus jeunes et les participants de la Schola. L'association a compté 69 inscriptions. En 2023, 8 thématiques d'enseignements sont programmées avec 8 intervenants. L'association réactive son partenariat avec le Musée de Cluny, rouvert après travaux, où elle proposera trois concerts avec médiation. L'association compte 65 adhérents bénéficiaires des cours. À la date de rédaction de l'exposé des motifs, l'association n'a pas clôturé son exercice 2023 (juin 2024) et n'a donc pas fourni de bilan d'activité 2023. L'année 2024 propose le renouvellement de la programmation pédagogique.

Créé en 1990, **Musique en mouvement** est une association installée depuis 2012 dans le 14ème arrondissement. Elle accueille une centaine d'élèves en cours individuels et collectifs. Le projet pédagogique est organisé sur trois cycles : l'initiation musicale de 3 à 7 ans, la formation musicale de 7 à 12 ans, puis la pratique de musiques d'ensemble (classique ou actuelles). Le premier cycle permet aux enfants d'entrer dans le monde de la musique de façon adaptée et progressive et propose ainsi une offre complémentaire à celle des conservatoires d'arrondissement. L'école

applique la méthode Willems à laquelle les professeurs sont formés. Cette pédagogie d'éducation musicale utilise le principe de la psychopédagogie perceptive. Elle propose aux élèves des exercices de gymnastique sensorielle. L'objectif est de développer la concentration et la perception des phénomènes musicaux.

En 2022, l'école a introduit la batterie dans son offre d'enseignement instrumental, puis la flûte en 2023. L'école augmente petit à petit son nombre d'élèves, 83 en 2022, 89 en 2023, 87 à la rentrée 2024. L'objectif pour une stabilité financière est de 100 élèves. Les cours d'initiation, comprenant 44 élèves, sont l'axe de développement privilégié par l'association. Elle poursuit sa communication pour atteindre les familles souhaitant inscrire leurs enfants avant 7 ans.

L'école est partenaire du CMA14, dans le but d'organiser des journées de formations pédagogiques. Les professeurs des deux écoles bénéficient de l'intervention de professeurs didacticiens de la Fédération internationale Willems.

L'association **Atelier Musical des Trois Tambours**, située dans le quartier de la Goutte d'Or (18e), a été créée en 1992 par deux musiciens classiques professionnels, Louise et Patrick Marty. Son équipe de 9 enseignants assure des cours d'apprentissage et de pratique musicale auprès d'un public de tous niveaux et tous âges. L'enseignement est axé prioritairement sur la musique classique occidentale, mais aborde également les musiques du monde, le jazz et la musique contemporaine. De nombreux projets sont proposés pour plus de mixité sociale et culturelle, et ainsi faciliter l'accès à la pratique d'un instrument pour des enfants et des familles éloignées du champ culturel. Pendant les vacances scolaires, des stages de réalisation de spectacle associent marionnettes et musique. Ouverte aux musiques du monde, l'association met en œuvre des échanges internationaux actifs et suivis avec des écoles de musique (Bénin, Cambodge, Brésil) et des musiciens professionnels (Irlande).

En 2022, l'école compte 87 élèves en cours individuels et l'orchestre des enfants est composé de 24 élèves. Les chœurs d'enfants et d'adultes comptent respectivement 12 et 25 choristes. L'association est également référente pour 6 enfants dans le cadre de la réussite éducative. Ce suivi permet d'encadrer particulièrement certains enfants en lien avec le milieu scolaire et les familles via des outils spécifiques. Aussi, l'école propose un atelier de musiques actuelles gratuit le mardi soir à destination des collégiens. À la date de rédaction de l'exposé des motifs, l'association n'a pas clôturé son exercice 2023 (juin 2024) et n'a donc pas fourni de bilan d'activité 2023. En 2024, l'école poursuit son offre pédagogique.

Pour mémoire, par délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023, vous avez bien voulu attribuer un acompte à l'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris au titre de l'année 2024 de 80.000 euros.

De même, par délibération des 6, 7, 8 et 9 février 2024, vous avez bien voulu attribuer une subvention à l'association Polynotes 75 au titre de l'année 2024 de 75.000 euros.

Afin de permettre aux onze organismes présentées ci-dessus de poursuivre leurs activités en faveur du développement de la connaissance et de la pratique de la musique et de la danse, en complémentarité de l'offre des conservatoires municipaux d'arrondissement, je vous propose d'attribuer au titre de l'année 2024 :

- à l'association Atelier des Feuillantines (5e) une subvention de 8.000 euros ;
- à l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris (5e) une subvention de 180.000 euros soit un solde de 100.000 après déduction de l'acompte déjà versé ;
- à l'association Octave et Arpège (8e) une subvention de 3.000 euros ;
- à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (10e) une subvention de 3.000 euros ;
- à l'association Polynotes 75 (11e) une subvention de 80.000 euros soit un complément de 5.000 après déduction de la subvention déjà versée ;
- à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e) une subvention de 11.000 euros ;
- à l'association L'Apprenti Musicien (12e, 14e) une subvention de 4.000 euros ;
- à l'association Difé Kako (13e) une subvention de 3.000 euros ;
- à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e) une subvention de 9.000 euros ;
- à l'association Musique en mouvement (14e) une subvention de 3.000 euros ;
- à l'association Atelier musical des trois tambours (18e) une subvention de 11.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant numéro 1 à convention avec Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris et l'avenant numéro 2 à convention avec Polynotes 75, dont les textes sont joints au projet.

